

Notification de poursuite de scolarité – Décision


Rentrée scolaire 2020

ECOLE DE NIVEAU ELEMENTAIRE GRANVELLE
10 RUE GRANVELLE
25000 BESANCON

Nom : PIQUARD
Né le : 26/08/2013
Classe de : CP en 2019-2020

Prénom : Martin

DECISION DU CONSEIL DES MAÎTRES pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2020

<input checked="" type="checkbox"/> Passage en <u>CE1</u>	<input type="checkbox"/> Maintien en _____
Motif :	
A BESANCON, le 04/05/2020	
Le Directeur de l'école 	

REPONSE DES REPRESENTANTS LEGAUX

A retourner à l'école dans un délai de 15 jours, soit avant le 26/05/2020
Passé ce délai, l'absence de réponse équivaut à l'acceptation de la présente décision

<input type="checkbox"/> J'accepte la décision du conseil des maîtres	<input type="checkbox"/> Je refuse la décision du conseil des maîtres et souhaite déposer un recours auprès du Directeur académique des services de l'éducation nationale pour examen par la commission départementale d'appel (lettre à joindre) <input type="checkbox"/> Je demande à être entendu par la commission d'appel qui se réunira le 10/06/2020
---	---

A _____, le _____

Signature des représentants légaux

DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL pour la poursuite de scolarité à la rentrée 2020

<input type="checkbox"/> Passage en classe de _____	<input type="checkbox"/> Maintien en classe de _____
Motif :	
A _____, le 10/06/2020	
Le président de la commission départementale d'appel, Directeur des services départementaux de l'éducation nationale	